



Commune de Paudex
Municipalité et Conseil communal

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Paudex porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de sa séance du 04 mars 2013, le Conseil communal a adopté:

1. Le préavis 01 - 2013: Règlement sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

avec les amendements suivants :

- la taxe sera perçue au ménage et à l'entreprise,
- mise en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP). Cet objet peut être consulté au greffe municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale
adjointe

Serge Reichen



Emmanuelle Damuzzo